

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD56

présenté par  
M. Pichereau, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 4, après le mot :

« redevances »,

insérer les mots :

« pour services rendus mentionnées à l'article L. 6325-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.